

**PROCÈS-VERBAL D'UNE SESSION DU CONSEIL DE LA MRC DE MONTMAGNY
TENUE À MONTMAGNY LE MARDI 17 NOVEMBRE 2009 À 20H30 À LAQUELLE
SONT PRÉSENTS LES MAIRES SUIVANTS :**

MESDAMES

- LAURENCE HALLÉ, municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud
- THÉRÈSE MERCIER, municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton
- MARIE-EVE PROULX, municipalité de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud

MESSIEURS

- RÉAL BOLDUC, municipalité de Saint-Just-de-Bretenières
- ANDRÉ CLAVET, municipalité de Cap-Saint-Ignace
- JEAN-GUY DESROSIERS, Ville de Montmagny
- ROSARIO BOSSÉ, municipalité de Berthier-sur-Mer
- GILLES GIROUX, municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire
- LOUIS LACHANCE, municipalité de Sainte-Lucie-de-Beauregard
- LÉON LAVERDIÈRE, municipalité de Lac-Frontière
- YVES LAFLAMME, municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
- FRÉDÉRIC POULIN, municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues
- ÉMILE TANGUAY, municipalité de Saint-Paul-de-Montminy
- PIERRE THIBAudeau, municipalité de Saint-Fabien-de-Panet

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. MARCEL CATELLIER, PRÉFET DE LA MRC DE MONTMAGNY

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS : Mme Nancy Labrecque, directrice générale, M. Daniel Racine, directeur général adjoint et coordonnateur en aménagement et Mme Julie Roy, chargée de projets municipaux et responsable des dossiers légaux.

1. OUVERTURE DE LA SESSION

Monsieur le préfet constate le quorum et déclare la session ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AVEC VARIA OUVERT

CONSIDÉRANT le projet d'ordre du jour déposé;

2009-11-01

IL EST PROPOSÉ PAR : M. PIERRE THIBAudeau
APPUYÉ PAR : M. GILLES GIROUX

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le projet d'ordre du jour pour la session du 17 novembre 2009 soit adopté avec Varia ouvert.

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour avec Varia ouvert
3. Adoption du procès-verbal
 - 3.1 Session du 27 octobre 2009
4. RENCONTRE
5. ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES
 - 5.1 Locaux – État d'avancement
 - 5.1.1 Lot 1 – Démolition et démantèlement
 - 5.1.2 Lot 2 – Enveloppe extérieure (Toiture, fenêtres et maçonnerie)
 - 5.1.3 Lot 2.1 – Enlèvement de la dalle de béton, du réservoir souterrain et nivellement du stationnement en pente
 - 5.1.4 Lot 2.2 – Conduites d'aqueduc, d'égout et électrique
 - 5.1.5 Lot - 3 – Aménagement intérieur (Plans préliminaires)
 - 5.1.5.1 Offre à la CRÉ
 - 5.1.5.2 Autres locataires
 - 5.2 Budget 2009
 - 5.3 Chemin de fer Québec Central

- 5.4 Ressources humaines
- 5.5 Installations septiques pour résidences privées
- 5.6 Nominations sur les comités
- 5.7 Informations sur l'élection du préfet et du préfet adjoint
- 5.8 RénoVillage - Demande de hausser la valeur d'admissibilité à 100 000 \$ (vs les revenus)
- 6. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
 - 6.1 Visite terrain de la CPTAQ VS schéma d'aménagement
 - 6.2 Modifications à la réglementation d'urbanisme
 - 6.2.1 Approbation du règlement n° 09-04 modifiant le règlement n° 90-01 relatif au zonage de la municipalité de Lac-Frontière
 - 6.3 Gestion des oies
 - 6.3.1 Entente spécifique
 - 6.3.2 Projets régionaux
 - 6.3.3 Demande de la SACOMM
 - 6.4 Camp forêt des profs
 - 6.5 Organisme de bassin versant de la Côte-du-Sud
 - 6.6 Transport adapté - Demande d'appui
- 7. CORRESPONDANCE
- 8. FINANCES
 - 8.1 État des revenus et dépenses au 12 novembre 2009
- 9. RAPPORT DES COMITÉS
 - 9.1 CSP – Comité sur le parrainage
- 10. VARIA OUVERT
 - 10.1 OCDE
 - 10.2 CRÉ – 20^e anniversaire
- 11. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉ

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
3.1 SESSION DU 27 OCTOBRE 2009

2009-11-02

IL EST PROPOSÉ PAR : M. JEAN-GUY DESROSIERS
 APPUYÉ PAR : MME LAURENCE HALLÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la session du 27 octobre 2009 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

4. RENCONTRE

Aucune rencontre.

5. ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES
5.1 LOCAUX – ÉTAT D'AVANCEMENT

Vous trouverez en pièce jointe l'esquisse 3D du projet PLACE BÉLANGER. Celle-ci sera transmise aux médias de la région.

De plus, vous trouverez également un tableau à jour des dépenses et/ou engagements.

5.1.1 LOT 1 – DÉMOLITION ET DÉMANTÈLEMENT

Lorsque les travaux de démantèlement seront terminés tels que convenu (et sortis de la bâtisse D), les travaux seront payés à

l'exception d'une retenue de 1 000 \$ pour l'ascenseur restant à être démantelé.

5.1.2 LOT 2 – ENVELOPPE EXTÉRIEURE (TOITURE, FENÊTRES ET MAÇONNERIE)

Les travaux de maçonnerie ont débuté et l'entrepreneur fera le maximum avant le début de l'hiver.

Les travaux de toiture sont avancés et devraient être terminés au cours des prochains jours. Un extra a été soumis à l'attention des membres du Comité des locaux (moins de 20 000 \$) compte tenu de l'inégalité de la dalle de béton en place.

Pour les fenêtres, l'architecte est en attente de dessins d'atelier conformes.

5.1.3 LOT 2.1 – ENLÈVEMENT DE LA DALLE DE BÉTON, DU RÉSERVOIR SOUTERRAIN ET NIVELLEMENT DU STATIONNEMENT EN PENTE

- CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC de Montmagny a autorisé une invitation à soumissionner auprès de cinq fournisseurs pour les travaux du lot 2.1 du projet Place Bélanger;
- CONSIDÉRANT que les soumissions ont été déposées le 17 novembre 2009 et que les résultats sont les suivants ;

Soumissionnaire	Prix (taxes non incluses)
Jacques et Raynald Morin	75 508 \$
Les Entreprises Gilbert Cloutier	29 690 \$
Michel Gamache et Frères	52 758 \$

- CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est Les Entreprises Gilbert Cloutier;

2009-11-03

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ
APPUYÉ PAR : M. YVES LAFLAMME

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny accepte l'offre du plus bas soumissionnaire conforme, Les Entreprises Gilbert Cloutier, au montant de 29 690 \$, plus les taxes, pour la réalisation des travaux du lot 2.1, soit les travaux d'enlèvement de la dalle de béton et du réservoir souterrain, ainsi que les travaux de nivellement du stationnement en pente.

ADOPTÉ

5.1.4 LOT 2.2 – CONDUITS D'AQUEDUC, D'ÉGOUT ET ÉLECTRIQUE

La MRC de Montmagny a invité à soumissionner les cinq entreprises déjà identifiées par le Conseil de la MRC pour la réalisation des travaux du lot 2.2 (enlèvement des anciennes canalisations de services publics et ajouts des nouvelles canalisations en eau, égout et électricité (souterrain).

Les soumissions sont prévues être déposées à la session du 25 novembre prochain.

5.1.5 LOT 3 – AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR (PLANS PRÉLIMINAIRES)

5.1.5.1 Offre à la CRÉ

La CRÉ devrait rendre une décision officielle le 10 décembre.

Il faudra être rapidement positionné par rapport à cet organisme, puisque cela influence le processus d'appel d'offres et la disposition des locataires au sein de l'édifice Place Bélanger.

5.1.5.2 Autres locataires

Nous avons reçu les plans préliminaires. Certains commentaires sont faits à l'architecte pour corrections en vue de la présentation au Comité des locaux pour discussions.

Une validation auprès de tous les locataires potentiels est en cours afin d'obtenir des engagements pour des blocages d'espace.

5.2 BUDGET 2009

Le comité de travail mandaté à ce sujet a fait une recommandation qui a été présentée en réunion de travail au Conseil de la MRC.

La session statutaire pour l'adoption du budget sera le mercredi 25 novembre 2009.

5.3 CHEMIN DE FER QUÉBEC CENTRAL

Une deuxième rencontre d'un sous-comité de travail afin de convenir des prochaines étapes et des ressources à mettre en place à l'échelle de la région Chaudière-Appalaches afin de faire cheminer le dossier : deux ressources à proposer. Un chargé de projet et un consultant pour l'étude des processus (propositions) pour les entreprises ayant un très fort potentiel.

La CRÉ de Chaudière-Appalaches est en charge de présenter un scénario financier en vue de recommander l'engagement de ressources à l'échelle de Chaudière-Appalaches et de l'Estrie.

Le Conseil de la MRC de Montmagny souligne à nouveau l'urgence que ce dossier avance rapidement et précise que ce dossier doit être également une préoccupation du Comité de diversification.

5.4 RESSOURCES HUMAINES

- CONSIDÉRANT que Mme Josie Talbot Lachance, technicienne en évaluation est à l'emploi de la MRC de Montmagny depuis mars 2008 ;
- CONSIDÉRANT la recommandation de mettre fin au lien d'emploi par la direction générale;

2009-11-04

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY
APPUYÉ PAR : M. JEAN-GUY DESROSIERS
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE mettre fin au lien d'emploi de Mme Josie Talbot Lachance, ladite fin d'emploi prenant effet à compter du 20 novembre 2009.

ADOPTÉ

5.5 INSTALLATIONS SEPTIQUES POUR RÉSIDENCES PRIVÉES

Certaines municipalités sont actuellement en réflexion pour entreprendre un processus de mise aux normes des installations septiques sur leur territoire.

D'autres municipalités s'interrogent sur les moyens financiers à mettre en place pour aider les citoyens souhaitant se doter de ces infrastructures, mais dont le coût et les outils de financement disponibles sont des freins à la mise aux normes.

Il est convenu que le personnel de la MRC travaillera en collaboration avec les municipalités qui souhaitent élaborer un programme de réhabilitation de l'environnement.

5.6 NOMINATIONS SUR LES COMITÉS

La liste des comités (de la MRC et autres comités) sur lesquels des élus siègent est remise à tous les membres du conseil pour fins d'informations en vue d'obtenir des personnes intéressées lors des nominations prévues le 25 novembre prochain.

5.7 INFORMATIONS SUR L'ÉLECTION DU PRÉFET ET DU PRÉFET ADJOINT

Lors de la session du 25 novembre prochain, les membres du Conseil de la MRC de Montmagny devront élire un préfet et un préfet adjoint.

La procédure établie par les années passées de même que les dispositions légales régissant ce processus sont remises aux membres du Conseil de la MRC pour informations et discussions.

Les membres du conseil décident de conserver cette procédure sans changement.

5.8 RÉNOVILLAGE – DEMANDE DE HAUSSER LA VALEUR D'ADMISSIBILITÉ À 100 000 \$ (VS LES REVENUS)

- ATTENDU QUE depuis plusieurs années, la MRC de Montmagny offre un programme de rénovation résidentielle (RénoVillage) à ses citoyens et citoyennes à faible revenu;
- ATTENDU QUE depuis plusieurs années, le revenu admissible pour pouvoir bénéficier d'une aide financière, en fonction de la taille du ménage, n'a pas fait l'objet d'un ajustement;
- ATTENDU QUE cette situation rend impossible l'accès audit programme par des citoyens et des citoyennes à faible revenu qui n'ont pas les moyens d'emprunter pour réaliser des travaux de base pour leur résidence;
- ATTENDU QU'en révisant les salaires admissibles au programme, le programme rend admissible un plus grand nombre de bénéficiaires qui sont à très faible revenu;

2009-11-05

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ANDRÉ CLAVET
APPUYÉ PAR : M. PIERRE THIBAudeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny demande au ministre responsable du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, de réviser le revenu admissible pour permettre à des citoyens et citoyennes à faible revenu de pouvoir bénéficier d'une aide financière, en fonction de la taille du ménage, dans le cadre du programme RénoVillage et ainsi répondre à un plus grand nombre de bénéficiaires pour ce programme, considérant que ce critère n'a pas été modifié depuis plusieurs années.

QUE copie de la présente résolution soit transmise au ministre Laurent Lessard, au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉ

6. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

6.1 VISITE TERRAIN DE LA CPTAQ VS SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT

Tous les documents ont été envoyés aux analystes de la CPTAQ concernant le dynamisme agricole et les zones déstructurées. Les représentants de la CPTAQ entendent faire leurs visites terrain dans la semaine du 16 au 20 novembre 2009. Par la suite, il y aura rencontre sur le plan technique entre les analystes et le coordonnateur à l'aménagement.

Selon la réception de la proposition de la MRC de Montmagny par les analystes de la CPTAQ, des rencontres du Comité du schéma d'aménagement et des commissaires de la CPTAQ seront tenues.

Plus de détails sur la visite des analystes devraient être disponibles à la rencontre du 25 novembre 2009.

6.2 MODIFICATIONS À LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME

6.2.1 APPROBATION DU RÈGLEMENT N^o 09-04 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N^o 90-01 RELATIF AU ZONAGE DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-FRONTIÈRE

2009-11-06

IL EST PROPOSÉ PAR : M. LÉON LAVERDIÈRE
APPUYÉ PAR : MME LAURENCE HALLÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny autorise la directrice générale à émettre un certificat de conformité pour la modification du règlement de zonage n^o 90-01 par le règlement n^o 09-04 conditionnellement au respect de la procédure d'approbation et de la non-modification du projet déposé à la MRC de Montmagny.

ADOPTÉ

6.3 GESTION DES OIES

6.3.1 ENTENTE SPÉCIFIQUE

Au cours des prochaines semaines, le coordonnateur à l'aménagement procédera à la tenue de rencontre d'information sur le projet d'entente spécifique sur la gestion des oies. Initialement la date prévue était le 19 novembre 2009, mais la non-disponibilité d'acteurs importants a retardé la tenue de cette rencontre.

6.3.2 PROJETS RÉGIONAUX

6.3.2.1 Entente spécifique

Afin de réaliser la mise en place de l'entente spécifique, le coordonnateur à l'aménagement a déposé au CLD un projet d'aide financière via le « Fonds d'études et recherche ». Le CLD a accepté la demande d'aide financière de 6 000 \$.

La MRC a prévu au budget une somme de 2 000 \$ dans ses projets régionaux pour les projets de gestion des oies.

Proposition d'utilisation du budget de 2 000 \$ des projets régionaux pour la mise en place de l'entente spécifique.

2009-11-07

IL EST PROPOSÉ PAR : M. YVES LAFLAMME

APPUYÉ PAR : M. GILLES GIROUX

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny verse au CLD une somme de 2 000 \$ dans le cadre des projets régionaux afin de préparer l'entente spécifique sur la gestion intégrée des oies.

ADOPTÉ

6.3.2.2 Emploi temporaire

Engagement d'une ressource temporaire pour la mise en place de l'entente spécifique.

2009-11-08

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ANDRÉ CLAVET

APPUYÉ PAR : MME THÉRÈSE MERCIER

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny mandate M. Daniel Racine, coordonnateur à l'aménagement, à procéder à l'engagement d'une ressource temporaire pour la mise en place de l'entente spécifique.

ADOPTÉ

6.3.3 DEMANDE DE LA SACOMM

Considérant qu'un projet d'entente spécifique était sur le point de se mettre en œuvre, le montant de 2 000 \$ prévu pour les projets de gestion des oies n'a pas été utilisé en 2009 pour nourrir celles-ci. La SACOMM a quand même fait une demande à la MRC afin d'obtenir une aide financière pour nourrir les oies pour l'année en cours.

Considérant que le 2 000 \$ prévu pour la gestion des oies sera utilisé à des fins de préparation de l'entente spécifique, la MRC ne pourra répondre favorablement à la demande de la SACOMM.

6.4 CAMP FORÊT DES PROFS

Afin de valoriser les métiers de la forêt, un camp forêt des profs a lieu. Ce camp en est à sa deuxième année et l'organisme promoteur demande à la MRC une aide financière (voir document ci-joint).

Après discussion, le Conseil de la MRC n'entend pas répondre favorablement à cette demande.

6.5 ORGANISME DE BASSIN VERSANT DE LA CÔTE-DU-SUD

Le jeudi 12 novembre 2009 avait lieu l'assemblée générale de fondation du nouvel organisme de bassin versant et le coordonnateur à l'aménagement rappelle l'invitation de l'organisme à nommer, lors de la prochaine réunion, un représentant élu au sein de son conseil d'administration.

6.6 TRANSPORT ADAPTÉ – DEMANDE D'APPUI

Une MRC demande un appui afin que soit augmentée l'aide financière aux organismes de transport adapté pour l'offre de services. Présentement, la MRC de Montmagny est responsable du service dans une partie du territoire. Un mandat a été octroyé à Transport collectif de la MRC de Montmagny pour offrir le service.

Trois organismes offrent le service de transport adapté sur le territoire de la MRC de Montmagny.

Considérant le manque de connaissance dans ce dossier, le conseil des maires n'entend pas procéder à des démarches de demande de révision budgétaire pour l'instant.

7. CORRESPONDANCE

Sans objet.

8. FINANCES

8.1 ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 12 NOVEMBRE 2009

Un état des revenus et dépenses en date du 12 novembre 2009 est déposé aux membres du Conseil de la MRC.

9. RAPPORT DES COMITÉS

9.1 CSP – COMITÉ SUR LE PARRAINAGE

M. Marcel Catellier et M. Pierre Thibaudeau avaient été mandatés pour rencontrer la responsable du poste de police afin de discuter des attentes de part et d'autre en matière de parrainage et également des attentes signifiées à rencontrer.

M. Pierre Thibaudeau fait un compte-rendu des modalités et des attentes convenues afin de se donner des moyens de rencontrer les objectifs qui feront en sorte que le parrainage fonctionnera vraiment. On propose le concept d'équipe de parrainage pour s'assurer d'avoir toujours un répondant pour les municipalités en cas d'absence du parrain dédié.

10. VARIA OUVERT

10.1 OCDE

- CONSIDÉRANT que la région recevait des représentants de l'OCDE en compagnie de représentants du ministère des Affaires municipales et des Régions afin de discuter du développement dans les milieux ruraux;
- CONSIDÉRANT que cette rencontre a eu lieu en octobre à la Pourvoirie Daaquam dans la municipalité de Saint-Just-de-Bretennière;
- CONSIDÉRANT que M. Rosario Bossé, préfet adjoint, et M. Réal Bolduc, maire de Saint-Just-de-Bretennières, ont été les représentants de la MRC de Montmagny;

2009-11-09

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY
APPUYÉ PAR : M. JEAN-GUY DESROSIERS

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QU'une somme de 62 \$ leur soit remboursée pour le repas ainsi que les frais de déplacement, s'il y a lieu.

ADOPTÉ

10.1 CRÉ – 20^E ANNIVERSAIRE

2009-11-10

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ANDRÉ CLAVET
APPUYÉ PAR : M. RÉAL BOLDUC

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny achète une carte pour M. Marcel Catellier afin que celui-ci participe à la soirée soulignant le 20^e anniversaire de la Conférence régionale des élus de Chaudière-Appalaches qui aura lieu le 26 novembre prochain au Centre des congrès de Lévis.

ADOPTÉ

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2009-11-11

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ
APPUYÉ PAR : M. GILLES GIROUX

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la présente session soit levée à 21h.

ADOPTÉ

Marcel Catellier, préfet

Nancy Labrecque, dir. générale